

**Secrétariat Uniterre**

Av. du Grammont 9  
1007 Lausanne  
Tél : 021 601 74 67  
Fax : 021 617 51 75  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

Lausanne, avril 2011

**Communiqué de presse: Printemps des paysan-ne-s**

**Ne cherchez pas à vendre le nouveau projet de politique agricole PA 2014-17 sous un pseudo label de la souveraineté alimentaire : c'est un leurre !**

**Uniterre appelle les instances agricoles et les politiques à porter leur regard au loin et à oser une vraie nouvelle politique agricole.**

*La souveraineté alimentaire désigne le droit des Etats et population de choisir leur propre politique agricole et alimentaire pour autant que celle-ci ne se fasse pas au détriment d'autres Etats<sup>1</sup>.*

**La souveraineté alimentaire un concept international qui prend racine au plan local**

Uniterre promeut la souveraineté alimentaire depuis maintenant 15 ans en Suisse. Il a notamment proposé de l'intégrer dans les projets de politiques agricoles PA 2002 et PA 2007 et PA 2011 sans succès. Dès lors, Uniterre a travaillé activement et avec succès dans les cantons pour faire modifier les lois cantonales sur l'agriculture ou les Constitutions (Genève, Neuchâtel, Vaud, Jura). Suite à la Vème Conférence internationale de La Via Campesina (2008), Uniterre s'est attelé à un **projet d'initiative populaire sur la souveraineté alimentaire**<sup>2</sup> pour modifier la Constitution nationale. Ce projet aurait deux intérêts certains :

- donner la possibilité à la population de s'exprimer sur ce sujet (ce qui est d'ailleurs un des critères de base de la souveraineté alimentaire)
- en cas d'acceptation par le peuple, plusieurs lois pourraient être modifiées (et non seulement la loi sur l'agriculture comme actuellement proposé dans PA 2014-17).

**La souveraineté alimentaire : comme élément clé de la PA 2014-17 ? Vraiment ?**

La consultation sur le nouveau projet de politique agricole 2014-17 vient d'être ouverte et nous pourrions nous réjouir que ce projet intègre l'idée de souveraineté alimentaire suite à l'initiative parlementaire Bourgeois. Le communiqué officiel du Conseil fédéral vend son projet en déclarant que la souveraineté alimentaire en est un élément clé ! **Pourtant, le nouvel alinéa proposé est plus que minimaliste (LAgri, art 2, al 4 : « Les mesures de la Confédération se fondent sur le principe de la souveraineté alimentaire pour prendre en compte les besoins des consommateurs en produits suisses diversifiés, durables et de haute qualité »); pire il est en contradiction avec la définition de base de La Via Campesina et de nombreux autres aspects du projet PA 2014-17 entrent en collision frontale avec le concept originel de la souveraineté alimentaire** (voir page suivante).

**Assurément, Uniterre ne peut souscrire à une telle supercherie !** Il appelle à prendre en considération l'ensemble des aspects de la souveraineté alimentaire afin de **façonner une nouvelle politique agricole qui soit progressiste, porteuse d'avenir pour les familles paysannes et en phase avec les attentes des citoyen-ne-s.**

(pour l'argumentation, voir pages suivantes).

<sup>1</sup> Ce concept a été développé en 1996 par La Via Campesina, mouvement paysan international regroupant 170 organisations paysannes du nord et du sud, dans 70 pays différents (en Suisse, Uniterre et l'autre syndicat sont membres).

<sup>2</sup> [http://www.uniterre.ch/doc/2008/projetinitiative\\_aout08\\_104bis.pdf](http://www.uniterre.ch/doc/2008/projetinitiative_aout08_104bis.pdf)

## Dossier de presse

Uniterre tient à rappeler que la définition de la souveraineté alimentaire de 1996 est parfaitement claire. Le rapport mondial sur l'agriculture (IAASTD) de 2008 y fait référence. Il ne s'agit donc pas de tronquer l'un ou l'autre des points. Aucun membre de La Via Campesina, que ce soit du nord ou du sud ne peut l'accepter.

*Quels sont les points minimaux dont il faut tenir compte lorsque l'on parle de souveraineté alimentaire ?*

1. La priorité à la production locale pour nourrir la population (accès à la terre, aux crédits, à l'eau, aux semences - et donc renoncer aux OGM); le commerce international reste secondaire.
2. Le droit de produire des aliments et le droit des consommateurs de pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et de connaître l'origine et le mode de production.
3. Le droit de se protéger des importations à bas prix et le devoir de renoncer aux subventions à l'exportation.
4. Le droit à des prix agricoles liés aux coûts de production qui tiennent ainsi compte des réalités socio-économiques locales.
5. La maîtrise de la production pour éviter des excédents structurels.
6. La participation des populations aux choix de politique agricole.
7. La reconnaissance des droits des paysannes.

Dans le projet actuel modifiant l'article 2 de la loi sur l'agriculture en y ajoutant un alinéa 4 sur la souveraineté alimentaire, seul le point 2 de la définition de La Via Campesina semble être en partie respecté. **Tous les autres points sont ignorés voire même bafoués par l'ensemble du projet PA 2014-17 :**

- L'accès à la terre tout comme l'accès aux crédits risque d'être plus complexe en raison de modifications liées aux « unités de mains d'œuvre standards » et aux seuils limites pour être reconnu comme exploitation. La fin de l'échelonnement des paiements directs en fonction de la surface et des animaux tout comme la fin des limitations en fonction du nombre d'unités de main d'œuvre standards (UMOS) encouragera la course aux terres. *(pour info, l'inexistence d'échelonnement dans la politique agricole commune européenne est l'un des aspects les plus controversé - 80% des paiements sont concentrés dans les mains de 20% des exploitations.)*
- Les traités que nous signons au niveau international restreignent chaque année un peu plus l'accès aux semences. Quant au moratoire sur les OGM, il arrive bientôt à échéance (2013) et les lobbys affutent leurs armes.
- Le droit de se protéger de produits arrivant à trop bas prix est nié. Le Conseil fédéral laisse croire que les engagements commerciaux internationaux que la Suisse a signés sont irrévocables. C'est faux, les accords commerciaux sont renégociables, ils ne font pas partie du droit impératif international (Droits de l'Homme, de l'Enfant) qui lui devrait être inviolable...
- Quant aux prix liés aux coûts de production, le projet parle, par ex., d'une éventuelle hausse du prix du lait de 2 à 5%... (entre 1.2 et 3 cts) alors qu'il faudrait beaucoup plus pour atteindre 1 franc par litre (prix actuel entre 56 et 60 cts par litre) et voir poindre des perspectives d'avenir pour les fermes suisses.
- Rien n'est proposé pour maîtriser la production. Pourtant les années passées ont montré de manière exemplaire dans le marché laitier que lorsqu'on laisse faire la « main invisible du marché » dans une situation d'oligopole telle que nous la vivons en Suisse, les paysans en sont les premières victimes. L'Etat doit fixer des conditions cadres solides dans lesquelles les acteurs évoluent à « armes égales ».
- Les paysannes, une fois encore, demeurent quantité négligeable dans le projet de politique agricole.

**Alors sérieusement, au vu de ces points, estimez-vous honnête qu'Uniterre applaudisse des deux mains en voyant apparaître le terme de souveraineté alimentaire**

**dans la loi sur l'agriculture. Pour Uniterre, il ne s'agit pas d'ajouter simplement le terme de souveraineté alimentaire dans la loi mais bien d'opérer une véritable réorientation de notre politique agricole. Donc...**

- tant que les prix aux producteurs ne seront pas équitables et ne permettront pas aux familles paysannes et aux employé-e-s agricoles d'être rémunérés dignement,
- tant qu'on parlera d'évolution structurelle de l'agriculture que dans l'optique de réduire le nombre d'exploitations et qu'on ne renversera pas le paradigme pour dire que plus d'actifs dans le secteur, notamment de jeunes, peu engendrer la prospérité,
- tant qu'on continuera à croire que grandir les structures est l'avenir de la paysannerie,
- tant qu'on ne facilitera pas l'accès aux crédits et aux terres pour les projets d'agriculture paysanne,
- tant qu'on continuera à signer des accords de libre-échange à tour de bras sans se soucier de l'impact pour nos agricultures respectives,
- tant qu'on contentera l'industrie en ne faisant rien pour juguler la surproduction,
- tant qu'on financera les exportations à coup de subventions à l'exportation déguisées,
- tant que la commission de la concurrence restera muette sur la concentration du pouvoir entre les mains de Coop et Migros,
- tant qu'on n'intégrera pas plus sérieusement les citoyens dans nos choix de politiques agricoles et alimentaire,
- tant qu'on fermera les yeux sur un projet politique mortifère,
- tant qu'on se contentera de « gérer le replis » plutôt que de « croire en l'avenir »,

**.... Uniterre n'acceptera pas que ce projet soit vendu sous le label « souveraineté alimentaire ».**

**Une autre politique agricole peut-être élaborée avec des règles de commerce internes et internationales plus justes. Pour ce faire, il faut simplement ôter nos œillères et oser croire au changement, car rien n'est figé. Les scénarios de base de l'OFAG pour 2025 sont d'ores et déjà caduques<sup>3</sup>... qui aurait cru encore en décembre 2010 aux révolutions arabes, ou à la catastrophe nucléaire japonaise ?**

**La souveraineté alimentaire inspire nos différentes revendications et projets, nous vous les présenterons, notamment pour le secteur laitier et des grandes cultures et espérons une collaboration constructive avec les politiques.**

Annexe : flyer souveraineté alimentaire

Plus d'informations:

(F) Nicolas Bezençon, secrétaire syndical à Uniterre, [n.bezencon@uniterre.ch](mailto:n.bezencon@uniterre.ch), 079 574 54 12

(F) Valentina Hemmeler Maïga, secrétaire syndical [v.hemmeler@uniterre.ch](mailto:v.hemmeler@uniterre.ch), 079 672 14 07

(F) Pierre-André Tombez, président d'Uniterre, [h.e.p@bluewin.ch](mailto:h.e.p@bluewin.ch), 079 634 54 87

(F) Eric Ramseyer, vice-président d'Uniterre, [mandyram@bluewin.ch](mailto:mandyram@bluewin.ch) 078 605 65 82

(D) Ulrike Minkner, vice-présidente d'Uniterre, [ferme.lasouriche@sunrise.ch](mailto:ferme.lasouriche@sunrise.ch), 032 941 29 34

(D-F) Rudi Berli, secrétaire syndical à Uniterre, [r.berli@uniterre.ch](mailto:r.berli@uniterre.ch), 078 707 78 83

---

<sup>3</sup> <http://www.blw.admin.ch/themen/00005/01170/index.html?lang=fr>